

[Traduction]

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LES DOCUMENTS FINANCIERS DANS LES DOSSIERS—LA PORTÉE DES DIRECTIVES AU SUJET DES RÈGLES APPLICABLES AUX SUBVENTIONS

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Est-ce que tous les dossiers d'assistance du Conseil des arts du Canada renferment les documents financiers nécessaires?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, je vais examiner chaque document et je donnerai au député une réponse détaillée. Je suppose que de façon générale les arrangements ne sont pas mauvais; cependant, certains cas ont porté à s'interroger et je pense que le vérificateur général s'en est occupé.

M. Wenman: Est-ce que les directives données récemment par le Conseil du Trésor au sujet des règles comptables applicables aux subventions et mesures d'assistance de l'État concernent le Conseil des arts du Canada, et dans la négative pour quelle raison?

M. Andras: Je serai heureux d'examiner la question en détail avec le député lorsque je comparaitrai devant le comité.

M. Clark: Pourquoi pas tout de suite?

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'UTILISATION DES DOSSIERS MÉDICAUX CONFIDENTIELS—LA COLLABORATION AVEC LA COMMISSION D'ENQUÊTE ONTARIENNE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au solliciteur général au sujet de l'enquête ordonnée par le gouvernement ontarien sur la communicabilité et l'utilisation des dossiers médicaux confidentiels du Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Est-ce que le solliciteur général et le gouvernement ont décidé d'apporter tout leur concours à la commission d'enquête ontarienne?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, nous avons toujours pour politique d'accorder tout notre concours à toutes les commissions d'enquête provinciales lorsqu'elles s'occupent de questions qui sont de leur ressort.

Des voix: Oh, oh!

M. Jarvis: Je suis heureux de constater qu'on a fini par changer de politique. Ce qui est visé par l'enquête ontarienne, ce sont les méthodes employées par les divers services de sécurité pour se procurer ces renseignements médicaux de caractère confidentiel. Je demande donc au solliciteur général s'il a l'intention de faire connaître à la commission ontarienne, franchement et sans réticence, les méthodes et procédés utilisés par les services de sécurité qui pourraient être placés sous sa direction ou sa tutelle.

M. Fox: Monsieur l'Orateur, il n'y a qu'un seul service de sécurité relevant de la GRC, et le député sait fort bien duquel il s'agit. Je ne puis donc que répondre que nous avons l'intention, comme toujours, d'accorder tout notre concours à toute commission d'enquête provinciale à l'occasion de ses demandes

Questions orales

légitimes. Nous l'avons fait dans le passé et nous continuerons de le faire à l'avenir.

M. Clark: Jusqu'à ce que vous obteniez de les faire taire.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA PROMOTION DES PROGRAMMES D'EMPLOIS DE PRÉFÉRENCE AUX AVANTAGES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Leonard C. Jones (Moncton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il y a un certain nombre d'années, on avait lancé à Moncton en période de chômage élevé un programme appelé «Faites-le maintenant». Par la suite, il y a eu un programme national destiné à encourager les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics à entreprendre les projets nécessaires chez eux, au bureau, dans leurs usines et dans les services gouvernementaux en faisant quelque chose de concret pour créer des emplois dans des régions comme la circonscription de Moncton et d'autres, dans les provinces de l'Atlantique. Au lieu de laisser l'assurance-chômage annoncer qu'elle va verser des prestations, le ministre pourrait-il envisager de lancer un programme d'emploi en vue d'inciter les citoyens, les sociétés, les gouvernements, les agences et les sociétés de la Couronne à approuver des projets de travail et d'emploi selon la formule «Faites-le maintenant» pendant que nous disposons du matériel et de la main-d'œuvre nécessaires?

● (1452)

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne tout d'abord le préambule de la question, je tiens à dire que les annonces en question sont faites à l'intention de ceux qui pourraient avoir ou qui ont actuellement droit aux prestations et elles comportent des renseignements d'ordre pratique dont ils peuvent avoir besoin, je pense. Je reconnais, comme le dit le député, que le programme dont il a parlé a, semble-t-il, attiré l'attention à ce moment-là et qu'il était assez original. Je suis tout disposé à l'examiner. Le programme d'isolation et autres montrent bien que le gouvernement a l'intention de le faire maintenant et non d'attendre le printemps.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE REFUS DE PROLONGER L'ACCREDITATION DU JOURNALISTE ROSS MUNRO EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, au sujet de la décision prise par la République populaire de Chine, qui a interdit au correspondant du *Globe and Mail*, M. Ross Munro, de retourner en Chine lorsqu'il aura terminé son reportage. Au fait, y a-t-il une parenté quelconque entre le ministre et lui? Étant donné que les autorités chinoises n'ont jusqu'ici donné aucune bonne raison pour justifier leur décision et comme, sauf erreur, le gouvernement canadien est généreux et compréhensif à l'égard des correspondants chinois qui travaillent au Canada, le gouvernement va-t-il protester contre cette violation des droits des journalistes dans ce pays?